



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3354

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de diffusion de chaud et de froid urbains par la société ELVYA - Exercice 2011

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palēja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagonne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3354**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de diffusion de chaud et de froid urbains par la société ELVYA - Exercice 2011**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du Conseil du 4 novembre 2002.

Suite au recours d'un candidat évincé à l'encontre de la procédure de mise en concurrence qui a abouti au contrat de délégation de service public avec la société ELVYA le 23 juillet 2004, le Tribunal administratif de Lyon a prononcé la résolution judiciaire dudit contrat à compter du 16 novembre 2009. Pour assurer la continuité du service public, une convention de gestion provisoire, approuvée par la délibération n° 2009-0949 du Conseil du 28 septembre 2009, a été conclue avec la société ELVYA. Initialement prévue pour prendre fin au 31 décembre 2011, cette convention a été prolongée par délibération du 25 octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2013, temps nécessaire pour conduire la réflexion sur la prise de compétence réseaux de chauffage urbain par la Communauté urbaine de Lyon et mener les procédures nécessaires.

La procédure de remise en concurrence du service public a été lancée en juillet 2012 suite à la délibération n° 2012-3085 du Conseil du 25 juin 2012.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2011, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2011 :

Indicateurs d'activité (en volume MWh)	2009	2010	2011	Variation 2010-2011	
				En %	Tendance
production					
chaleur	391 379	416 856	354 898	- 14,9	↘
dont usine d'incinération des ordures ménagères	195 542	210 615	205 271	- 2,5	↘
commercialisation					
chaleur	310 954	341 408	273 868	- 19,8	↘
froid	42 442	39 137	40 156	+ 2,6	↗
vapeur	12 262	11 106	9 580	- 13,7	↘

Indicateurs financiers (en k€)	2009	2010	2011	Variation 2010-2011	
				En %	Tendance
produits	29 492	30 988	31 024	+ 0,1	→
charges	29 544	28 941	29 864	+ 3,2	↗
résultat avant impôt	- 52	2 048	1 160	- 43,4	↓

Le contexte énergétique est toujours en tension en 2011, avec une hausse du coût des énergies importante :

- + 17,23 % pour le gaz (environ 41 % du panier énergétique),
- + 6,76 % pour l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) (environ 58 % du panier énergétique),
- + 27,5 % pour le fioul (moins de 1 % du panier énergétique).

Ces augmentations entraînent une hausse des tarifs de vente de 14 %.

La stabilité des produits financiers (+ 0,1 %), malgré cette forte hausse de coût s'explique par la consommation en forte baisse du fait d'un hiver extrêmement doux. La forte valorisation de la chaleur en provenance de l'usine d'incinération participe aussi à cette stabilité.

Parallèlement, les charges ont augmenté de 3,2 %. Cela s'explique par la hausse du poste services extérieurs du fait de l'augmentation des dépenses de gros entretien et renouvellement (GER) sous-traitée de 17,8 %. Les dépenses de GER réalisées par le délégataire sont également en hausse de 31,2 %. Le solde du compte, en hausse, s'établit fin 2011 à + 2 014 k€. Cependant, le GER sera consommé d'ici la fin 2013 par les nombreux dévoiements de réseaux impliqués par les projets urbains en cours, notamment, le tramway et le réaménagement de Garibaldi.

Il faut également noter une baisse significative des frais généraux de 23,6 % s'établissant à 107 k€.

Le résultat avant impôt est positif (1 160 k€) mais il est en baisse de 43,4 %. Le résultat net est de 531 k€, soit un taux de marge de 1,9 %.

Plus généralement, une enquête de satisfaction clients a été réalisée auprès de 40 abonnés et usagers. Le délégataire a obtenu une note finale de 6,97/10. Le délégataire a engagé une démarche de certification Publi-cert au regard des performances environnementales du réseau pour laquelle la note A+ lui a été attribuée.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL le 16 octobre 2012. Il appartient donc au Conseil de communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 16 octobre 2012, comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2011 produit par la société ELVYA au titre de la convention de gestion provisoire pour la production et la distribution de chaud et de froid urbains de Lyon et Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.